

CNF ASPTT - BPJEPS APT

# PRÉSENTATION FORMATION SPORT-SANTÉ

DEVENIR ÉDUCATEUR SPORTIF SPORT-SANTÉ



Robin Maume - 2025

# PRÉSENTATION



## **Robin MAUME**

Enseignant en Activités Physiques Adaptées  
Responsable Sport-Santé - ASPTT Grenoble Grésivaudan  
Coordinateur Formation Sport-Santé - CNF ASPTT

## **Tour de table :**

- Parcours
- Rapport avec le sport-santé



# LA SANTÉ EN FRANCE

Quels sont les grands problèmes de  
santé en France aujourd'hui ?

# EN CHIFFRES

**15 MILLIONS DE PERSONNES  
MALADES CHRONIQUES  
RECONNUES**

Diabètes, cancers, maladies  
cardio-vasculaires,  
maladies respiratoires ...

**63 ANS : ESPÉRANCE DE VIE  
SANS INCAPACITÉS**

VS la suède qui atteint 72  
ans d'espérance de vie en  
bonne santé

Selon le Ministère de la Santé → + 750000 à 1000000 de personnes MC en + en 2025

# L'ACTIVITÉ PHYSIQUE COMME SOLUTION DE PRÉVENTION ET DE SOIN

- Reconnue comme thérapeutique non médicamenteuse (TNM) par la HAS (Haute Autorité de Santé).
- Prescription possible par le médecin depuis 2016 (“sport sur ordonnance”).



# LA CONSTRUCTION DU SPORT-SANTÉ EN FRANCE

- Avant 2016 : initiatives locales déjà présentes (clubs, associations, APA, collectivités).
- 2016 : loi “sport sur ordonnance” → première reconnaissance officielle.
- Mise en place d’un cadre national : prescription par le médecin, rôle des APA, ouverture aux éducateurs sportifs formés.
- Depuis : structuration progressive → Maisons Sport-Santé (500), fédérations sportives, mouvement olympique (ex. CNF ASPTT).

# UN RÔLE POUR TOUS

**ANNEXE 4 - Tableau des interventions des professionnels et autres intervenants**  
Domaines d'intervention préférenciels des différents métiers

MÉTIER	LIMITATIONS ▶	Aucune limitation	Limitation minime	Limitation modérée	Limitation sévère
	Masseurs / Kinésithérapeutes	+ / -		+	++
Ergothérapeutes et psychomotriciens	(Si besoin déterminé)		(Si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+ / -		++	+++	++
Educateurs sportifs	+++		+++	+	non concernés
Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit sur l'arrêté interministériel	+++		++	+1	non concernés
Titulaires d'un diplôme fédéral inscrit sur l'arrêté interministériel	+++		++	+1	non concernés



# LE CONTENU DES 30H DE FORMATION

10 JEUDIS MATINS DE JANVIER À MARS

# OBJECTIFS :

- Etre capable d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.
- Etre capable, le cas échéant, d'adapter les évaluations fonctionnelles à la situation de la personne. Evaluation des freins, ressources individuelles, et capacités de la personne à s'engager dans une pratique adaptée aux limitations, par des entretiens et questionnaires spécifiques simples et validés.
- Savoir opérer des **adaptations simples sur les activités physiques**, dans un objectif de tolérance et d'autonomie dans la pratique
- **Savoir transformer les APS pour les enseigner** (mise en œuvre des apprentissages moteurs et développement des aptitudes), en tenant compte des contraintes associées aux activités physiques en rapport avec des limitations minimales. Savoir évaluer les séances pédagogiques au moyen d'outils adaptés aux déficits des patients (adhésion, motivation, progrès) et leur tolérance
- **Etre capable - d'établir un bilan simple** et pertinent pour les prescripteurs et les patients, - d'identifier les déterminants des succès et des échecs pour la personne.
- **Connaissances très générales** sur - la présentation clinique des principales pathologies chroniques et états de fragilité, - les effets sur les capacités physiques de quelques classes de médicaments couramment prescrits chez ces patients.

# CONTENUS

1 : Vocabulaire et bases du sport-santé

2 : Présentation du dispositif sport-santé local + présentation des tests de CP

3 + 4 : Pathologies

5 : Diététique

6 + 7 + 8 : mises en situation

9 + 10 : évaluations



# VALIDATION

**1) STAGE DE 2H D'OBSERVATION OBLIGATOIRE (À RÉALISER AVANT DÉCEMBRE)**

→ on vous positionne en fonction de vos disponibilités (le plus vite possible)

**2) Evaluation sur un public de personnes porteuses de pathologies** (en binome / trinome)

Passation obligatoire mais non éliminatoire pour le BPJEPS